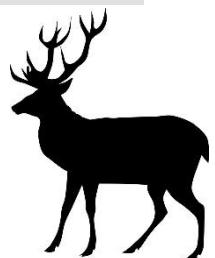
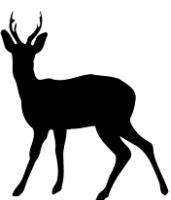




**RDV à 20 h 00 – comptage au plus tard à 20 h 30 – fin de comptage avant 01h00  
(à adapter si heure d'été)**



## NOTICE

### Protocole des Indices Nocturnes de Cerfs, Chevreuils, Lièvres communs et Renards aux phares

#### Objectif

Estimer les tendances d'évolution des populations Cerfs, Chevreuils et Lièvres à l'échelle des Groupements de Gestion Cynégétique par le calcul d'un Indice Nocturne.

#### Période

De mi-février à mi-avril, au moment de la repousse de la végétation et après la fonte des neiges.

#### Méthode

Une équipe de comptage est constituée d'un pilote, d'un co-pilote et de 2 à 3 observateurs (« dont 2 éclaireurs ») qui parcourent et éclairent un circuit prédéterminé.

L'Indice Nocturne est le nombre moyen de cerfs, chevreuils, lièvres ou renards vus / km éclairé, déterminé à l'issue de 4 sorties « rapprochées » réalisées sur les mêmes circuits aux mêmes périodes chaque année.

- Le comptage est réalisé à une vitesse constante de 10 km/h à 15 km/h.

Le chauffeur a la responsabilité de ses passagers et doit adopter une conduite prudente.

D'une façon générale, **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**



#### **ATTENTION : GYROPHARE ORANGE OBLIGATOIRE**

- Les observateurs éclairent de chaque côté de la route, le plus perpendiculairement possible au véhicule et sans balayage du phare, ils détectent et annoncent TOUS LES ANIMAUX VUS. En cas d'aller/retour, le tronçon n'est éclairé qu'à l'aller.

- Le copilote attribue un numéro d'observation à partir de la fiche Indice nocturne (par exemple n° d'obs. 1) qu'il attribut à une espèce (par exemple : dans la colonne chevreuils vus 3 individus). Une ligne du tableau correspond à une seule observation. Ensuite le copilote report le numéro d'observation sur la carte à l'endroit précis où l'observation a été faite.

**Respect du protocole = Fiabilité scientifique.**

**Pour confirmer les observations, vous devez vous servir de jumelles mais il est interdit d'utiliser du matériel thermique et nocturne**

